

PLATEFORME MODÈLE

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

- RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE -

Les élections municipales 2021 sont l'occasion pour tous les candidat·es de démontrer un engagement clair envers l'environnement. Cette plateforme est un guide pour inspirer les candidat·es à bonifier leurs propositions, ainsi que pour les citoyen·nes qui souhaitent faire des demandes pour l'environnement. Toutes les tailles de municipalités sont visées par ces propositions, que l'environnement soit déjà au cœur des valeurs municipales ou qu'elles en soient aux premiers pas.



PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

APPLIQUER DES MOYENS CONCRETS POUR LA PROTECTION DE TOUS LES MILIEUX NATURELS DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

- Identifier et caractériser tous les milieux naturels (incluant les milieux humides et hydriques et les paysages) à protéger sur le territoire de la municipalité et à rendre accessibles de manière équitable.
- Adopter une politique et une réglementation visant à protéger les milieux naturels et les terres agricoles et visant à favoriser leur utilisation écologique comme outil de lutte à l'étalement urbain.
- Avoir une planification des terrains à acquérir et des programmes financiers pour l'achat et la mise en valeur des milieux naturels.



MOBILITÉ ACTIVE ET COLLECTIVE

DÉVELOPPER LA MOBILITÉ AXÉE SUR LES TRANSPORTS ACTIFS ET COLLECTIFS

- Assurer qu'au moins 4 services de mobilité durable soient accessibles à chaque citoyen·ne à partir de leur domicile.
- Planifier et appliquer un développement et un aménagement du territoire en fonction de l'offre de transports actifs et collectifs existants.



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

REPENSER LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT AFIN DE MAXIMISER LA CONSTRUCTION DE LA VILLE SUR LA VILLE, DES VILLAGES SUR LES VILLAGES

- S'engager à ne plus développer dans les milieux humides, forestiers ou agricoles. Assurer l'accès à des services de proximité à tous les citoyen·nes.
- Réduire progressivement la dépendance des quartiers existants à l'automobile et cesser de développer tout nouveau milieu de vie, de commerces ou de travail dépendant de l'automobile.
- Diriger le développement vers les terrains bien desservis en transports collectifs en ciblant les terrains vacants ou sous-utilisés.
- Appuyer la mise en œuvre du plan d'action de la Vision métropolitaine de l'eau de la CMQ.
- Planifier et réaliser des (re)développements qui maximisent une densification à échelle humaine.



GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

FAVORISER UNE SAINTE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, EN PRIVILÉGIANT LA RÉDUCTION

- Déployer les moyens afin d'inciter à la réduction des matières résiduelles des citoyen·nes et des industries, commerces et institutions.
- Assurer la sensibilisation, l'accompagnement et le suivi des résultats de ces incitatifs.
- S'assurer que tous les citoyen·nes et industries, commerces et institutions aient accès à des services de collecte de matières recyclables et organiques, qu'elles soient municipales ou privées.
- Déployer et promouvoir un réseau d'écocentres et de points de collecte permettant à tous les citoyen·nes de récupérer leurs résidus de construction, rénovation et démolition, ainsi que leurs résidus domestiques dangereux.



SANTÉ ET SÉCURITÉ

PRIORISER LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS PAR LA PRÉSERVATION DES ARBRES EN MILIEUX URBAINS ET NOYAUX VILLAGEOIS

- Déployer des moyens concrets pour que le territoire urbanisé bénéficie d'au moins 40 % de couvert d'arbres.
- Viser à ce que chaque citoyen·ne demeure à au plus 300 mètres d'un espace vert d'au moins 0.5 à 1 hectare.
- Produire un diagnostic et un plan municipal de résilience face aux changements climatiques et utiliser les infrastructures naturelles pour lutter contre les îlots de chaleur et les inondations.



ADMINISTRATION MUNICIPALE

AXER L'ADMINISTRATION MUNICIPALE SUR LA LUTTE CONTRE LA CRISE ÉCOLOGIQUE

- Former la totalité du personnel municipal sur l'urgence climatique et écologique, ainsi que sur les mesures et meilleures pratiques pour y faire face, afin que chacun contribue à l'objectif de 2030 de réduire les GES de 37,5 % par rapport au niveau de 1990.
- Appliquer une politique d'approvisionnement écoresponsable pour les services de la municipalité, afin de prioriser et de promouvoir l'achat local ainsi que les produits issus de circuits courts.
- Ne réaliser que de nouveaux développements qui soient rentables à moyen et long terme.
- Se prononcer clairement en défaveur de tout nouveau projet sur le territoire de la municipalité impliquant l'extraction, l'exploitation, le transport, le stockage d'hydrocarbures d'origine fossile, ou qui augmenterait considérablement les émissions de GES.

